

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 19 Janvier

LA PROVOCATION

Le Sénat doit très prochainement discuter le projet relatif aux modifications à apporter à la loi sur la presse de 1881.

On sait quel est ou plutôt quel était le but de ce projet, car la Chambre, par un vote émis, il est vrai, à une majorité des plus faibles, l'a dénaturé à ce point qu'il n'en est plus rien resté. Ce ne fut pas l'une des moindres fautes de l'ancien garde des sceaux, M. Ricard, qui en a commis de si graves, que d'avoir accepté l'amendement Jullien qui, en supprimant l'arrestation préventive, même dans les cas de provocations directes, soit au vol soit aux crimes de meurtre, de pillage et d'incendie, avait éterné la répression de ces crimes au point de la rendre absolument inefficace et impuissante.

Dans plusieurs de ses dispositions, la loi de 1881 sur la presse a été, il faut bien le dire, plus qu'imprudente, et ce n'est pas sans raison que l'on a pu dire qu'elle a été une loi d'impunité beaucoup plus que de liberté.

Si, à nos yeux, en effet, la liberté d'écrire est une liberté aussi nécessaire que la liberté de penser dont elle est le complément, cette liberté, comme toutes les autres, comporte des devoirs aussi bien que des droits. Ce n'est pas parce qu'on tient une plume que l'on doit être maître de provoquer impunément à tous les crimes et à tous les délits.

Non, mille fois non, la liberté de la presse n'a rien de commun avec la liberté de l'outrage, de l'injure et de la diffamation; avec une telle licence, aucun gouvernement n'est possible.

Plus d'une fois, depuis douze ans, on a pu faire la triste expérience de tout le mal causé par un exorbitant privilège que rien ne justifie. Le droit commun, voilà ce que doit se borner à demander la presse qui se respecte et qui ne confond pas la liberté si précieuse d'écrire librement avec l'exploitation éhontée et quotidienne de tous les scandales et de toutes les calomnies.

tée et quotidienne de tous les scandales et de toutes les calomnies.

Aussi ne saurions-nous trop vivement souhaiter que le Sénat et la Chambre après lui, adoptent le texte nouveau proposé, au nom de la commission sénatoriale, par son rapporteur M. Trarieux.

Est-il admissible, pour ne citer qu'un exemple, que la provocation au vol puisse être considérée comme innocente, uniquement parce qu'elle est commise par la voie de la presse ?

Ainsi que le fait très justement observer M. Trarieux, « en frappant le vol, le code pénal n'a pas cru faire obstacle aux conceptions les plus hardies du socialisme; frapper la provocation au vol ne sera pas davantage y porter atteinte. Ce sont là des actes précis de désordre dans lesquels se rencontre tout ce qui peut justifier le droit de punir, à savoir une violation de la loi morale et la légitime défense pour l'intérêt public. »

Et l'honorable rapporteur ajoute avec non moins de raison : « L'expérience des dernières années ne nous a que trop démontré la nécessité de ne pas laisser impunie une nature de provocation dont les exemples tendent à se multiplier, qui chaque jour croît en audace et tend à s'ériger en système, et dont malheureusement les effets ne peuvent se contester. »

La prédication ouverte sur la légitimité du vol en est arrivée, dans certains milieux, à réhabiliter le voleur, et n'est-ce pas là qu'il faut chercher l'explication de l'étrange sang-froid avec lequel des scélérats de profession ont cru pouvoir faire l'apologie de leurs forfaits jusque sur les bancs de la cour d'assises ? Il est temps d'en finir avec un mal dont les progrès sont devenus alarmants, et ce n'est pas seulement l'intérêt de la partie saine et laborieuse du corps social qui le demande, c'est aussi bien celui des malheureux déclassés prêts à subir toutes les influences et que des excitations malfaisantes peuvent suffire à enrôler dans l'armée du crime. C'est l'apprenti voleur lui-même

qu'il faut protéger contre les ravages que peut produire dans son esprit encore hésitant la provocation raisonnée et systématique au vol, car les auteurs de provocations pareilles sont, en pure morale, beaucoup plus coupables que les infortunés qui leur prêtent l'oreille et se laissent peu à peu dépraver par leurs insidieux enseignements.

La balance de leur responsabilité est celle qui peut exister entre le maître et l'élève, avec cette circonstance aggravante qu'ici le maître ne fait que se livrer à l'exploitation consciente et intéressée des plus mauvais instincts. »

Refuser au gouvernement le droit d'arrêter les auteurs de provocations aux crimes les plus odieux, l'incendie, le pillage, l'assassinat, uniquement nous le répétons, parce que ces provocations auraient été effectuées par la voie de la presse, ce serait à la fois absurde et odieux.

Supposons ces provocations incendiaires placardées sur les murs et proférées dans des réunions à un moment d'effervescence populaire. On relève les délits et des procès-verbaux en sont dressés; mais quel résultat obtient-on, si les agents de ces provocations laissés en liberté peuvent afficher de nouveau leurs placards et répéter leurs appels à la violence ? Cette impuissance de la justice à réprimer le désordre sera-t-elle autre chose qu'un encouragement de plus qu'on lui aura donné ? Il ne faut pas attendre que le mal soit à son comble pour agir, et il n'y a aucune bonne raison de temporiser quand les plus graves intérêts sociaux sont à défendre.

Ce sont là des vérités élémentaires. En insistant, nous croirions faire injure au bon sens et au patriotisme du Sénat et aussi de la Chambre qui, mieux inspirée, reviendra, nous n'en doutons pas, sur un vote qu'elle n'eût probablement émis, si le ministère d'alors s'était montré plus net et plus ferme dans ses déclarations. Une faute très regrettable avait été commise; il s'agit aujourd'hui non de l'aggraver, mais de la réparer.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 janvier

La séance est ouverte à deux heures vingt, sous la présidence de M. Casimir Périer.

Les billets de Banque

M. Chiché demande à la Chambre d'ajourner la discussion du projet de loi relatif à la limite d'émission des billets de la Banque de France jusqu'à ce que la Commission ait fait une enquête sur les sommes payées aux journaux par la Banque, à l'occasion du renouvellement de son privilège.

L'orateur déclare que ces sommes ont atteint un chiffre considérable; elles n'ont pas été payées pour frais de publicité, mais pour rendre la presse plus favorable au renouvellement du privilège.

Il demande en conséquence que le gouverneur de la Banque de France, M. le sénateur Magnin, et M. Théry, qui a été l'intermédiaire entre la Banque et la presse, soient cités devant la Commission et lui fassent connaître dans tous ses détails quelles sont les sommes qui ont été payées et à quels journaux.

Réponse de M. Tirard

M. Tirard, ministre des Finances, proteste contre les accusations formulées par M. Chiché.

Il affirme que la Banque de France n'a payé aux journaux que la publicité des documents officiels qui ont été insérés dans leurs colonnes.

Insinuer que M. Magnin, dit le Ministre, ait pu s'abaisser jusqu'à acheter l'opinion de la presse sur une question quelconque intéressant la Banque, cela se qualifie d'un mot: c'est une calomnie.

M. Chiché relève le mot de calomnie :

Si en 1888 on avait dit à la tribune que MM. de Lesseps étaient des corrupteurs, le Ministre des Finances aurait crié, lui aussi, à la calomnie. Cette calomnie est aujourd'hui une vérité absolue. Prenez garde qu'il en soit de même pour la Banque de France.

M. Tirard hausse les épaules, et la Chambre, par 280 voix contre 128, repousse la proposition d'ajournement.

M. Millerand prend la parole pour combattre le projet de loi.

On sait qu'il s'agit de porter de trois milliards cinq cents millions à quatre milliards le chiffre de l'émission des billets de Banque.

M. Millerand fonde son opposition sur ce fait que donner à la Banque le droit d'émettre cinq cents millions de plus en billets, c'est augmenter le bénéfice des actionnaires de la Banque de dix à douze millions par an, et cela sans compensa-

chose de fort grave pour qu'un pareil message m'arrive.

Un grand gaillard fut introduit.

— Une lettre du padre, dit-il avec un accent italien prononcé.

— Vous appartenez à la maison de M. Concini, demanda le profès en décachetant la missive.

— Si, signor. Je me nomme Risaccazza.

Daubigny lut, et à mesure qu'il avançait dans sa lecture, son front se plissait.

— Dites au père, recommanda-t-il à Risaccazza quand il eut terminé, que j'ai pris bonne note des avertissements.

L'envoyé italien se retira en saluant.

— La lecture de cette lettre a assombri votre front, mon père, fit observer la marquise.

— Lisez, ma fille, et dites si ces nouvelles ne sont pas de la plus haute gravité.

Comme elle allait prendre connaissance de la missive, le duc d'Épernon ouvrit la porte.

— Vous arrivez bien à temps, duc, lui dit le proès. Ecoutez ce qu'on m'a écrit.

Henriette d'Entragues lut à haute voix.

Le billet de M. Toncot, annonçait que le roi, après avoir reçu avis de la mort du duc de Clèves et de Juliers, allait saisir l'à-propos de la compétition relativement à l'héritage princier, pour intervenir en Allemagne et commencer la guerre contre la maison d'Autriche.

On envoyait l'officier des gardes, Marcel de Fontaine, sorti des prisons du Châtelet, vers le margrave de Brandebourg.

— Où le damné chenapan interrompit Daubigny en grincant des dents, trouverait peut-être la

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 124

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE

L'ASSASSINAT

V

LA MAISON DU PONT NOTRE-DAME

— Celle-ci ne sera que mieux préparée... Il faut du reste, au moment où nos plans vont entrer dans une voie nouvelle, puisqu'au lieu de n'avoir en vue que les personnages secondaires, c'est au chef lui-même que les circonstances nous obligent à nous attaquer; il faut, dis-je, avoir le plus grand soin en cas de succès même, qu'on ne puisse incriminer notre Ordre...

— Je comprends, mon père, s'écria la marquise, et je suis aise qu'enfin vous songiez à...

— La Compagnie doit rester complètement en dehors; il faut qu'elle puisse, au besoin, me renier et condamner mon acte... J'ai déjà fait le sacrifice de ma vie et de mon nom pour la gloire de Dieu et de son église.

— Ainsi c'est décidé ? demanda Henriette d'Entragues en serrant les dents.

— Vous y mettez une ardeur, mon enfant !... Vos yeux lancent des flammes, que vous est-il arrivé ?

La marquise confessa au profès la fausse démarche auprès du roi, croyant ressaisir le sceptre de sa domination.

— Et vous avez fait mettre en liberté cet odieux aventurier.

— Hélas, mon père, pardonnez-moi : le but était saint... Mais, sans doute, vous attendez ici une autre personne que moi.

— J'attends le duc d'Épernon. Je suis même impatient de ne pas le voir arriver. Il est temps de combiner tout pour la réussite.

— Avez-vous appris du nouveau.

— A mesure que nous approchons du printemps, les signes se multiplient. Loin de tenir compte des remontrances du Saint-Père et de renoncer à la guerre, le Béarnais s'y prépare plus que jamais. De plus, il a travaillé toute l'Europe par ses agents.

— Comment savez-vous cela, mon père.

— Notre sainte milice n'est-elle pas répandue en tous lieux, et n'a-t-elle pas su conserver ses positions par tous les moyens possibles, même à certaines cours luthériennes ? C'est grâce à nous que le margrave de Brandebourg a résisté aux sollicitations les plus pressantes. Mais...

— Vous craignez qu'il ne finisse par céder !

— Le stratagème employé pour le maintenir dans sa résolution est si grossier. Mais nous n'avons pas toujours le choix des moyens.

— Et quel est ce stratagème ?

— Un beau diamant de la couronne des Brandebourgs a été volé, il y a bien des années, du temps

du grand père de Jean-Sigismond. Les deux successeurs de l'aïeul Pont toujours regretté, et Dieu sait à quelles recherches ils se sont livrés pour le découvrir.

— Sans pouvoir y parvenir ?

— Le voleur, un Italien, du nom d'Angelo Oneste.

— Ange Honnéte ! joli nom pour un larron.

— Ne put jamais être retrouvé.

— Et les révérends père du Brandebourg.

— Ont su caresser la manie des margraves en promettant qu'ils finiraient par connaître le voleur et ravoir le diamant, grâce à leurs relations multipliées et aux ramifications de notre puissante Société.

On entendit en ce moment le signal de trois coups frappés à la porte de la maison.

— C'est sans doute le duc, dit le profès.

Quelques minutes après, la vieille vint annoncer qu'un inconnu, disant venir du Louvre, se présentait de la part de M. Toncot. Daubigny ordonna de faire entrer l'inconnu.

— M. Toncot, demanda la marquise étonnée.

— Un personnage de la cour, insinua Daubigny avec un sourire.

— Je n'y connais personne de ce nom, mon père.

— Les anagrammes ne sont-ils pas de mode.

— Je cherche en vain, dit Henriette en réfléchissant.

Le jésuite se pencha à son oreille et lui souffla un nom.

— Ah ! fort bien, murmura la marquise.

— Il y a du nouveau, mon enfant, et quelque

tion, sans que la Banque accorde le moindre avantage au commerce et à l'industrie.

M. Antonin Dubost, rapporteur, interromp pour dire que l'augmentation du droit d'émission ne constitue pour la Banque aucun bénéfice.

Ce n'est pas l'avis de M. Pelletan qui soutient que donner à la Banque cinq cents millions de plus en billets, c'est lui donner la faculté de faire pour cinq cent millions d'escompte de plus.

Réponse du Ministre des Finances

M. Tirard, ministre des Finances, revendique la responsabilité du projet de loi.

S'il l'a présenté, c'est que, le 12 janvier 1893, la Banque avait épuisé à peu près sa limite d'émission. Elle se trouvait obligée de faire des paiements en or. Elle allait donc user son encaisse d'or, qui est le gage le plus sérieux de notre sécurité et qui, en certaines circonstances, nous donnerait une force considérable.

C'est, dit M. Tirard, une nécessité absolue de protéger notre encaisse métallique. Ce n'est pas l'intérêt de la Banque qui m'a guidé, c'est l'intérêt de notre commerce et de notre industrie; mieux encore, c'est l'intérêt bien entendu de la France.

Après quelques observations de M. Peytral, qui accepte le projet de loi, mais qui estime que la Banque pourrait, par des opérations de trésorerie, retenir une partie de ses billets et ne pas épuiser ainsi son droit d'émission, la discussion générale est close.

L'article unique du projet portant de trois milliards cinq cents millions à quatre milliards le chiffre d'émission des billets de la Banque de France et de ses succursales est adopté par 347 voix contre 118.

INFORMATIONS

Un article de la « Novoié Vrémia »

On lit dans la *Novoié Vrémia* sous la signature de M. Souvarine :

A propos de notre article sur les rapports franco-russes, le *Grajdanine* déclare aujourd'hui « que la France se vautre dans la fange d'une légion de concussionnaires et qu'elle ne saurait mettre en avant ne fût-ce qu'un seul honnête homme. »

Certes l'affaire du Panama est une triste chose. Mais il n'en résulte nullement que la France soit « au bord du précipice. » Combien de fois, dans le cours de ce siècle, n'a-t-on pas entendu des voix infiniment plus autroisées que celles du *Grajdanine* prophétiser sa perte. Malgré cela, la France continue à exister, à respirer, ne songeant nullement à sa fin, respirant même à pleins poumons. Quels qu'aient été les motifs qui ont fait soulever l'affaire du Panama, quelles que soient les personnes qui ont intérêt à la faire mousser, soit pour leur propre compte, soit pour celui de leur parti, les ennemis de la France n'en tireront aucun avantage, sauf l'avantage de se prémunir eux-mêmes contre la nomination et l'influence des grands financiers.

Quant à la France, elle en profitera indubitablement, par la raison qu'elle en sortira avec forces nouvelles, car elle saura trouver des hommes probes et désintéressés, et si la guerre éclatait demain elle se lèverait comme un seul homme. Les français contemporains combattraient avec la même valeur que leurs pères, prêts à mourir pour la défense de la patrie. L'affaire du Panama a pu être soulevée, exploitée dans un intérêt personnel, mais il n'en résultera que du bien pour l'esprit national de la France, pour son âme ardente et vivace. Le cri qu'elle pousse elle-même couvre les clameurs de ses détracteurs; il retentit au loin dans le monde entier, parce qu'il traduit la douleur de cette grande âme blessée. Mais si la France étale ses plaies sans pitié pour elle-même, si elle s'indigne et trépigne, cela prouve qu'elle garde dans son sein des forces honnêtes pour le combat de la vie, et tout homme de cœur peut lui tendre fraternellement la main et serrer la sienne avec effusion.

A propos des expulsions

Dans sa correspondance parisienne adressée au *Times*, M. de Blowitz apprécie en ces termes les mesures qui viennent d'être prises par le gouvernement français :

« La liberté de la presse, la vraie liberté, celle qui relève de la conscience de l'écrivain, s'arrête à la calomnie préméditée, au déshonneur volontairement déversé sur autrui. Le cas d'accuser un ambassadeur d'avoir participé aux fonds de Panama, c'est-à-dire de diriger la politique de son pays à prix d'argent, est une de ces accusations que l'on ne saurait traiter trop sévèrement, et les plus ardents défenseurs de la liberté de la presse ne sauraient blâmer M. Ribot de l'énergie qu'il vient de déployer dans le cas des journalistes dont il s'agit. »

Quant aux journaux étrangers qui ajoutent aux insinuations déguisées que l'on fait circuler ici, l'impardonnable complément de mettre des nom propres à la place des initiales prudentes

dont on se sert ici, et qui se croient sûrs de l'impunité parce que leurs journaux paraissent à l'étranger, la punition ne mérite pas de susciter une protestation quelconque.

LES ACTIONNAIRES

ET OBLIGATAIRES DE PANAMA

Une réunion plénière des actionnaires et obligataires de Panama a été tenue dimanche, dans la salle du Tivoli-Vauxhall, 16, rue de la Douane.

Cette réunion, à laquelle avaient été convoqués tous les présidents des comités régionaux, avait pour objet de traiter la question de la prorogation de la concession qui expire le 28 février prochain, et d'aviser aux voies et moyens à employer pour faciliter la constitution d'une Société ayant pour but le relèvement de l'entreprise.

Huit cents personnes environ avaient pris place dans la salle. Au début de la réunion, le président, M. Saléta, ancien chef des travaux de Panama, a fait un exposé de la situation et démontré la nécessité qu'il y a pour les porteurs de titres de voir une nouvelle Société se reconstituer et poursuivre l'exécution du canal.

Le secrétaire a ensuite donné lecture à l'assemblée du compte-rendu d'une réunion d'actionnaires et obligataires de Châtelleraut, qui demandent la reconstitution d'une Société avec un capital de 600 millions, dont 300 millions fournis par l'Etat et 300 millions d'émission avec privilège pour les porteurs actuels.

Dans un discours très écouté, M. de Kératry a examiné qu'elles étaient actuellement les ressources restant à la disposition des actionnaires et obligataires; après avoir énuméré ces ressources qui se décomposent ainsi :

1° Chemin de fer de Panama; 2° 150,000 hectares de terrain concédés dès 1884 par la Colombie; 3° le matériel; 4° l'actif restant des bons à lots émis en 1890, l'orateur a engagé les promoteurs de la nouvelle Société à accepter les capitaux américains sans lesquels, selon lui, il sera impossible d'arriver à une solution avant le 28 février.

« Il faut tendre la main aux Américains, a dit en terminant M. de Kératry. L'Américain est travailleur et honore le travail sous toutes ses formes. Il s'agit de savoir si vous voulez faire le sauvetage d'une partie de la cargaison, car vous ne pouvez plus sauver la cargaison entière. »

Après avoir entendu un autre orateur, M. Focké, qui a longuement exposé les moyens de reconstituer une nouvelle Société, l'assemblée à l'unanimité a adopté plusieurs résolutions dont voici les principales :

1^{re} résolution

L'assemblée générale des actionnaires et des obligataires, réunis le 15 janvier en assemblée plénière, décide la nomination d'un comité d'exécution investi de tous ses pouvoirs pour procéder immédiatement, avec le concours de M. Monchicourt, liquidateur judiciaire, à la reconstitution d'une nouvelle Société du canal interocéanique de Panama.

Cette Société devra être commerciale. Le comité sera composé de dix membres choisis par l'assemblée. Ce comité pourra s'adjoindre les membres dont le concours lui paraîtra utile pour l'accomplissement du mandat qui lui est confié.

Sont nommés à l'unanimité membres du comité: MM. Bonnardel, comte de Kératry, de Vos, négociant, Moitessier, ancien administrateur de Compagnie Transatlantique, Hennet de Goutel, Saléta, Alfred Harel, Albert Harel, Baillet, vice-président du comité d'Orléans, et Focké.

2^e résolution

Le comité élu est chargé par l'assemblée plénière de porter à M. le président de la République, au président du conseil et à MM. les ministres des affaires étrangères, des finances et de la justice les résolutions et les vœux adoptés par elle en ce jour.

Avant de se séparer, l'assemblée a nommé deux délégués, MM. de Kératry, ancien préfet de police, et Martinie, contrôleur général de l'armée en retraite. M. de Kératry est chargé d'aller discuter les intérêts de la nouvelle Société à Bogota, auprès du gouvernement colombien. M. Martinie a pour mission de s'occuper de tout ce qui pourra être utile aux intérêts de la Société en territoire des Etats-Unis d'Amérique. Elle a nommé, en outre, une commission de trois membres, chargée de seconder M. Monchicourt, liquidateur judiciaire de l'ancienne Société; les commissaires élus sont: MM. Odelin, conseiller municipal, Habert, conseiller général de Seine-et-Oise, et Labrousse, ancien notaire.

Ordonnances de non-lieu

La *Libre Parole*: Pour tenir nos lecteurs au courant, relatons le bruit qui court avec persistance à la Chambre, que des ordonnances de non-lieu seraient rendues en faveur de MM. Rouvier, Thévenet, Jules Roche, Emmanuel Arènes et Béral.

Seraient renvoyés devant la chambre des mises en accusation MM. Baihaut, Albert Grévy, Devès, Léon Renault, Antonin Proust, Dugué de la Fauconnerie, Sans-Leroy, Blondin.

Le *Figaro* annonce que le juge d'instruction ne rendra pas d'ordonnance de non-lieu avant samedi.

Le procès du Panama

Dans l'audience de mardi M. l'avocat général a prononcé son réquisitoire.

Il a déclaré qu'il éprouvait une profonde tristesse à se voir obligé de réclamer une condamnation et une flétrissure contre tous les prévenus, y compris un illustre vieillard.

L'avocat général fait ensuite l'historique de l'affaire du Panama.

Il s'attache à démontrer les agissements frauduleux de M. Ferdinand de Lesseps.

Au Dahomey

Par télégramme arrivé au ministère de la marine, le général Doods fait savoir que les reconnaissances parties le 1^{er} janvier, l'une de la côte, par Allada, et l'autre d'Abomey, se sont rencontrées à Agrimé, au nord du marais de Lama, maintenant complètement à sec.

Le pays est tranquille et se repeuple lentement.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

POUR LES PAUVRES

Le nombre des malheureux devenant plus grand, à mesure que l'hiver se montre plus rigoureux, un certain nombre de personnes ont pris l'initiative d'organiser un bal de charité au profit des pauvres de Cahors.

La Municipalité, toujours désireuse de seconder, dans la mesure du possible, les œuvres de bienfaisance, a bien voulu mettre à la disposition de la Commission d'organisation nommée au cours de la réunion préparatoire tenue dimanche, les salons de l'Hôtel de ville qu'elle prend le soin d'aménager.

Ce bal aura lieu le samedi, 28 janvier courant. Prix du billet: 10 fr.

On trouvera des cartes d'entrée chez tous les commissaires :

- MM. Delport, conseiller municipal, président.
- Ausset, docteur-médecin, vice-président.
- Billières René, avocat, trésorier.
- Lacaze Louis, avocat, secrétaire.
- MM. Bramel, surnuméraire-percepteur, Calès, secrétaire-général.
- Calmon, sculpteur.
- Course, négociant.
- Depeyre Etienne, avocat.
- Estrabaut, subst. du Proc. de la Répub.
- Gélis, docteur-médecin.
- Labie, receveur de l'hospice.
- Maurry, négociant.
- Pagès-du-Port, avocat.
- Rodolosse, architecte.

Conseil départemental

Par arrêté du 13 janvier, MM. Delpech et Triaire, inspecteurs primaires, sont désignés pour faire partie, pendant une période triennale, du conseil départemental du Lot.

Tirs de combat

La 33^e division est désignée pour exécuter en 1893 des tirs de combat.

Ces tirs auront lieu probablement comme en 1891, aux environs de St-Projet, Lauze et Caylus.

Le 7^e de ligne quittera Cahors en mai pour aller y prendre part.

Les bourses dans les lycées

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, les sessions d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges s'ouvriront dans tous les départements: 1^o pour les garçons, le jeudi 13 avril prochain; 2^o pour les jeunes filles, le jeudi 20 avril.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de chaque préfecture, du 1^{er} au 25 mars. Aucun candidat aux bourses dans les lycées et collèges de garçons ne pourra être inscrit pour la série des mathématiques élémentaires.

La neige et le froid

Grâce à un froid de 10 degrés, la neige persiste, et la circulation dans les endroits où la neige n'a pas été enlevée, est bien difficile.

Le temps est très clair aujourd'hui et le baromètre est remonté, de sorte que nous ne sommes pas près de voir disparaître le blanc lineuil qui couvre la terre.

Les ajournements en 1893

Le ministre de la guerre vient de prescrire aux commandants de corps d'armée d'examiner avec la plus grande attention les demandes d'ajournement ou de devancement d'appel qui pourraient leur être adressées cette année, à l'occasion des convocations de réservistes. En principe, à part les réservistes des régiments actifs subdi-

visionnaires d'infanterie et des bataillons actifs de chasseurs à pied (ceux des 14^e et 15^e corps exceptés) déjà ajournés, par mesure générale, en 1892, et qui sont de nouveau ajournés en 1893, tous les autres ajournés en 1892 accompliront leur période d'instruction dans le cours de l'année actuelle.

En ce qui concerne les officiers de réserve normalement convoqués, les commandants de corps d'armée n'accorderont aucun sursis, sauf dans le cas exceptionnel dont le ministre se réserve l'appréciation.

Postes

Le directeur général des postes et télégraphes, voulant donner satisfaction aux nombreuses réclamations qui lui sont adressées chaque jour relativement à ce fait, que dans un certain nombre de bureaux une partie seulement des guichets sont chargés de la vente des timbres-poste, vient d'adresser à tous les receveurs une circulaire pour leur rappeler « que l'administration attache une grande importance à ce que, tous les bureaux, sans exception, tous les guichets ouverts au public soient pourvus de timbres-poste et de cartes-postales, de manière à donner au public toutes les facilités désirables pour ses achats au détail de timbres et de cartes. »

Accident de voiture

Un accident de voiture s'est produit hier, vers une heure, dans la rue du Lycée.

Un négociant déchargeait du charbon devant la porte de la banque, lorsque un omnibus revenant de la gare a croisé son attelage. Une femme passait en ce moment entre les deux véhicules. Le cheval du premier, pris de peur, s'étant cabré, la femme s'est jetée en arrière et a été renversée par le cheval de l'omnibus.

La victime de cet accident, qui avait quelques profondes blessures à la tête et au visage, a été soignée par M. Marbotin, pharmacien, boulevard Gambetta.

Les billets de banque

Un fait dont beaucoup de gens ne se doutent pas, — et pour cause, — c'est qu'en ce moment le billet de banque fait prime, ce qui veut dire que le papier coûte plus cher que l'or.

Si vous voulez échanger 1,000 fr. d'or contre un billet de 1,000 fr., il vous faut payer 1 fr.

Et quand on pense qu'il y a des pays, l'Espagne, l'Italie, la Russie, le Portugal, où l'or est introuvable et ne se voit qu'à la vitrine des changeurs; où comme à Lisbonne, par exemple, il faut donner 1,240 fr. en papier pour obtenir 1,000 fr. en or!

Quel est le motif de cette prime sur le billet de banque? Il est fort simple: la Banque, qui ne peut émettre qu'un chiffre limité de billets (3 milliards 1/2), a atteint ce maximum. Elle est donc obligée de faire ses paiements en numéraire.

C'est ainsi qu'un négociant qui avait à toucher à la Banque 90,000 fr., a dû se charger de 70,000 d'or; c'est par faveur spéciale qu'il a obtenu 20,000 fr. de billets.

Adjudications

Nous lisons dans la *République* de Brive :

Le mardi, 10 janvier courant, a eu lieu, à Limoges, une nouvelle adjudication de travaux pour l'agrandissement de la gare de Brive.

Ces travaux sont évalués 145,000 fr.

Quinze soumissionnaires se sont présentés pour cette adjudication.

MM. Chaumont, Graveron et Allary, entrepreneurs à Brive, ayant fait le plus fort rabais, ont été déclarés adjudicataires.

* * *

Le 20 courant aura lieu, à Limoges, l'adjudication de la construction de la grande marquise destinée à couvrir les voies, à l'intérieur de la gare cette construction est évaluée à 90,000 fr.

Tous ces différents travaux devront être exécutés dans un délai de six mois, c'est-à-dire pour le 1^{er} juillet prochain, date probable de l'ouverture de la nouvelle ligne de Limoges.

Le banquet de Meyronne

On écrit de Meyronne :

Dimanche dernier, à Meyronne, quelques habitants de la commune avaient organisé un banquet en l'honneur du rachat du pont, et l'on a festoyé ferme.

Notre député — qu'on n'aperçoit guère dans les communes qu'à l'approche des élections — honorait le banquet de sa présence.

On l'a remercié et il s'est remercié lui-même des efforts considérables qu'il a déployés pour rendre le pont libre à partir du premier janvier 1893.

Quelle activité, quel dévouement! dira-t-on, ce député n'a pas son pareil.

Certes la petite comédie a été bien jouée et M. de Verninac y a joué un rôle qu'on n'oubliera pas ici; Malheureusement pour les acteurs, le public n'a pas coupé dans le pont, c'est le cas de le dire.

Dans les communes de Meyronne, St-Sozy et Lacave, on est fixé; on sait très bien à qui on doit l'heureux résultat obtenu et les banquets ne

changeront rien à la conviction des habitants. Mais ne pourrait-on pas — sans être indiscret — demander à M. Lachize si c'est lui qui, sur sa subvention de conseiller général, a donné 1000 fr. à la commune de Meyronne pour le rachat de ce pont.

Est-ce lui qui a pressé sans relâche les ingénieurs et les entrepreneurs chargés de la réparation du pont ?

Est-ce grâce à ses démarches que le décret déclarant l'utilité publique a été approuvé au Conseil d'Etat et signé par le ministre de l'intérieur, dans un délai de moins d'un mois, alors que ces formalités prennent habituellement beaucoup plus de temps ?

Nous avons des preuves et nous sommes édifiés. Aussi notre reconnaissance est-elle acquise à ceux à qui nous devons réellement d'avoir la circulation libre depuis le premier janvier.

A bon entendeur, salut.

Z...

Gourdon

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Marc Cassagnes, directeur de l'école secondaire de Gourdon, décédé lundi, à l'âge de 30 ans, après une longue et implacable maladie.

* * *

Ainsi que tout le faisait prévoir, notre foire des rois a été splendide; elle a de beaucoup dépassé ses voisins par le nombre des animaux amenés et vendus. En effet, la gare seule de Gourdon a expédié quarante-six wagons de porcs ce qui donne un total de quatorze cents cochons. Les prix variaient de 36 à 43 fr. les 50 kilogs (poids vif).

Dimanche, 2^e jour de foire, une hausse s'était produite sur ces animaux.

Malgré la grande affluence de monde qui a circulé durant ces deux jours, on ne nous a pas signalé de grave accident.

Par suite des fortes gelées des jours précédents, la truffe, qui était en assez faible quantité sur le marché, valait de 18 à 20 fr. le kilog. Les foies gras 6 à 7 fr. le kilog.

* * *

Nous sommes heureux d'apprendre que notre concitoyen, M. Chastrusse, marchand grainetier à Gourdon, vient d'obtenir à l'exposition industrielle internationale de Bordeaux, une médaille d'argent, pour ses produits.

Tout récemment, M. Chastrusse avait obtenu une médaille de bronze à l'exposition de Brive.

Nous lui souhaitons maintenant une médaille d'or à une prochaine exposition.

* * *

Dans la nuit de lundi à mardi dernier, des malfaiteurs ont pénétré dans le magasin du syndicat agricole de Gourdon, situé rue Calmon, et ont enlevé 8 quintaux de farine de cocotier.

Immédiatement prévenue par le magasinier, M. Constant, la gendarmerie a ouvert une enquête. Malgré d'actives recherches faites aussitôt, on n'a pu jusqu'ici avoir aucun indice sur la désignation des coupables.

C'est le deuxième vol qui se produit à ce magasin, depuis peu de temps. En effet dans la nuit du 26 décembre dernier quatre autres balles de cocotier avaient été enlevées.

On est étonné de l'audace de ces voleurs qui ne redoutent pas de venir en pleine ville et dans un quartier populeux, commettre leurs méfaits.

filles, bien que le lansquenot, revenu hier, l'ai fait changer de monastère. Mais j'y songe.

Il appela frère Côme et lui ordonna de courir à la taverne du Pot d'Étain et d'en ramener immédiatement le lansquenot Claude le Lorrain.

— Allez-vous le renvoyer en Allemagne, mon père, demanda Henriette.

— Sans aucun retard... Il faut que ce maudit aventurier périsse avant d'arriver à Brandebourg.

— La chose sera peut-être difficile, car monsieur Toncot ajoute que l'officier des gardes part avec trois valeureux compagnons, la capitaine Gargantua, le géant Michel, et le chevalier de Castagnac.

— Nous sèmerons la route d'embûches, il sera impossible qu'il échappe à toutes.

— Ne négligez rien, dit vivement la marquise. Non seulement il peut retrouver sa fiancée...

— Et le double héritage nous échapperait.

— Mais encore, reprit Henriette, d'après ce qu'écrit monsieur Toncot, cet officier de malheur a déclaré au roi qu'il était sûr de réussir auprès du margrave, qu'il avait un talisman certain.

— Un talisman, s'écria d'Épernon.

— Ce sont les propres paroles prononcées par cet intrigant. Monsieur Toncot termine en disant qu'il a tout écouté derrière une portière, sur les marches de l'escalier secret. Le roi avait avec lui dans son cabinet Sully et Sillery.

— Eh bien, qu'en dites-vous, monsieur le duc, demanda le père Daubigny.

— Je dis qu'il n'y a plus à hésiter, s'écria d'Épernon avec emportement, et que, suivant vos propres paroles, il est temps de mettre la volon-

Limogne

Le temps est au froid. Depuis samedi au soir, et presque toute la journée de dimanche, la neige n'a pas cessé de tomber, aussi on n'en avait vu jamais une aussi grande quantité sur certains points, elle obstrue complètement les routes.

Cette neige est cependant un bienfait pour nos agriculteurs. Sans cela, beaucoup de récoltes en terre auraient certainement péri par suite de la très basse température que nous subissons. Cependant les fortes gelées, de ces temps derniers auraient gravement endommagé la truffe; de là cette grande différence sur les prix constatée sur nos marchés depuis une huitaine de jours; elle a subi tout d'un coup, une baisse de 4 fr. par kilo.

Espeyroux

Un incendie a détruit totalement la maison du sieur Lagarrigue, située à La Remise-Horde, commune d'Espeyroux.

Le propriétaire était absent. Deux enfants en bas âge, laissés seuls, ont dû commettre quelque imprudence.

Deux ânesses et des brebis, ont été la proie des flammes.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Les 28 jours de Clairette

Est-ce une illusion d'optique? Est-ce parce que la troupe de M. Guyot a voulu trop bien faire? Est-ce parce que la brillante représentation de *Gillette de Narbonne* nous avait rendus plus difficiles? Toujours est-il que la soirée de mardi ne nous a pas paru devoir compter parmi les meilleures de la saison. Certainement la mise en scène était excellente; M. Guyot n'avait rien oublié pour monter *Les 28 jours de Clairette* aussi consciencieusement, sinon plus, que la tournée parisienne qui nous a donné cette pièce il y a quelques mois; mais, malgré tout, nous ne saurions pour cette fois le louer sans restriction.

Cela ne veut pas dire que M^{me} Demanthe-Guyot n'ait été toujours gracieuse et charmante, selon son aimable habitude, aussi bien sous le dolman de Benoît que dans la robe rouge de Clairette; M^{me} Worton n'en a pas moins été pleine de bonne volonté, souvent couronnée de succès, dans le rôle de Bérénice. M. Coulon a été plus amusant que jamais dans la peau de Michonnet, et M. Amable nous a rendu avec un entrain très applaudi le *March-gis* Gibard.

M. Marty, qui nous est enfin revenu, a été un assez bon Vivarel, mais malheureusement sa voix n'est pas en progrès. Quel dommage! Le reste de l'interprétation a été satisfaisant.

Mais pourquoi l'ensemble ne nous a-t-il pas paru aussi bien que de coutume? Peut-être les artistes ont-ils un peu chargé? Quoiqu'il en soit, il ne faudrait pas conclure de nos réserves que la représentation a été mauvaise; tout au contraire, étant donné le froid intense qui régnait dans la salle et sur la scène, nous n'avons eu qu'à admirer le courage de la troupe de M. Guyot, et nous devrions injustes si nous nous montrions trop difficiles.

M. HEYC.

Nouillettes aux Œufs et Macaroni *
RIVOIRE & CARRET
Réclamez dans toutes les Epicerias**

té du roi dans l'ir possibilité d'agir.

L'ancienne favorite de Henri IV ne se trompa point sur le sens de ces paroles, car un sourire sinistre contracta ses lèvres.

— Hâtons-nous donc de préparer l'événement, dit le jésuite. Nous avons sous la main trois instruments tous disposés, dociles, passifs.

— Ravallac l fit la marquise.

— D'abord maître Jean Guille, un vieux bourgeois de la Ligue, prêt à tout.

— Ensuite, mon père.

— Frère Gilles, un homme que j'ai rendu simple comme un gant, l'ayant trituré de mille manières et façonné à tout. Quoiqu'il ait la férocité et le sauvage esprit d'indépendance du tigre, avec l'entêtement du loup, il ne se rebiffe plus, tant il me craint. Je l'ai réduit à une entière soumission à mes volontés.

— Le troisième c'est Ravallac? répéta Henriette.

— Lui-même. J'ai si bien dirigé son esprit visionnaire qu'il ne rêve plus que la mort de l'hérétique et que chaque jour, tantôt pour envouter le roi, il pique à coups d'épingle un cœur de cire, tantôt il aiguise un couteau dont il vient de remplacer le manche de baleine par un manche de corne.

— C'est lui qui frappera, dit avec un abominable geste la favorite dédaignée.

— Demain, monsieur le duc, nous les assemblons ici.

— Vous me voyez marri de toute mon âme, fit d'Épernon d'un air désolé.

— Pourquoi? demanda vivement Daubigny.

— C'est que Ravallac a quitté Paris.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Mardi 24 janvier 1893

L'ONCLE CÉLESTIN

Opérette nouvelle en trois actes, mus. d'Audran

On commencera par

CADET ROUSSAL

Opérette en trois actes

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 19 JANVIER 1893

de 3 à 4 heures du soir

(Allées Fénélon)

Le Régiment de Champagne (P. R.) Kelsen.
Martha (Overture) Flotow.
Le Bravo (Valse) Salvayre.
Les Mousquetaires au couvent (fant.) Varney.
Mathilde (Polka) Jacob.

FAITS DIVERS

Accidents de chemin de fer

Dans la nuit de dimanche à lundi, le train rapide de Bordeaux à Cette, parti de Toulouse à 11 h. 20, est tombé en détresse près d'Alzonne vers minuit et demi et a été tamponné par le train de marchandises n° 155, parti de Castelnaudary.

DERNIERS DÉTAILS

Un voyageur, qui arrive de Quilhan, nous apporte, de visu, des renseignements sur les divers accidents qui se sont produits dans les environs de Castelnaudary, Limoux et Quilhan.

Dans toute la région la neige est tombée dans des proportions extraordinaires. Sur la route de Pamiers à Foix notamment on a constaté jusqu'à 1 m. 15 de neige. A Pamiers, lundi, le train de 10 heures parti avec 2 heures de retard a eu toutes les peines du monde à démarrer.

Une charrette à neige, traînée par un âne, précède le train pour déblayer la voie. Au Vernet, les voyageurs constatent que sur un long parcours, la neige est à la hauteur des vasistas.

Notre voyageur a rencontré en chemin des voyageurs qui s'étaient trouvés à l'accident d'Alzonne.

Plus de 500 militaires de la garnison sont employés au déblaiement. On continue le transbordement des voyageurs parmi lesquels plusieurs militaires.

De nombreux engagés et soldats qui rejoignent leur corps, en Afrique, ont été forcés de retourner chez eux n'ayant pu reprendre le train à temps pour arriver au départ du paquebot.

Le train qui part de Toulouse pour Paris, par Capdenac, est parti avec un seul wagon de voyageurs.

Jurisprudence

D'un jugement rendu par le tribunal civil de la Seine, il résulte que le propriétaire d'un cheval n'est pas responsable envers son cocher des blessures faites par ce cheval si l'animal n'était pas vicieux et était déjà depuis quelque temps conduit par le cocher lui-même.

— Funeste contre-temps!

— Mais je l'ai entretenu, en ma chambre, il y a trois jours à peine, s'écria la marquise.

— Il est parti avant-hier pour mon gouvernement d'Angoulême, où je l'ai envoyé.

— Mais cela nous retardera d'un mois peut-être! Et le temps de préparer, de tout disposer, de bien choisir le lieu, d'y amener le Béarnais, ce qui vous regarde, monsieur le duc, le mois de mai arrivera... On sera peut-être en campagne.

— Nous ferons tout notre possible, à la cour, nous et les nôtres, pour que la guerre soit retardée... Et j'y pense: Concini me parlait hier du sacre et du couronnement de la reine, qui en a obtenu enfin la promesse de Henri... Hé bien! en retardant le sacre qui doit avoir lieu avant l'entrée en campagne, nous retarderons aussi celle-ci.

— Parlez de cela à Concini.

— Nous venons déjà d'avoir ensemble un assez long entretien, et c'est ce qui m'a retenu.

— Sur quel sujet, monsieur le duc.

— Sur ce dont nous étions convenus, mon révérend.

— Ah! oui, l'affaire de la princesse de Condé, partie avant-hier de Picardie, avec son mari. L'idée du père Colton est assez singulière, mais je ne crois pas à sa réussite.

— Concini l'a trouvée excellente. Faire courir le bruit que si Henri voulait faire la guerre et se mettre à la tête de son armée, c'était uniquement pour aller chercher en Belgique la jeune Charlotte! Concini en a ri et s'est résolu à répandre la chose à la cour.

— Cela ne servira à rien, dit Daubigny en ho-

... Alors surtout que l'accident est arrivé par un cas fortuit (dans l'espèce, la peur prise par le cheval, à la vue d'un détachement de soldats en marche).

Dernières nouvelles

L'Agence Dalziel

On sait qu'un télégramme, publié par un journal hongrois, annonçait qu'un affront avait été infligé par l'empereur d'Autriche à M. Decrais, notre ambassadeur. Ce télégramme avait été fabriqué par M. Selecki, collaborateur étranger de l'agence Dalziel, dans le but de servir les intérêts de la triple alliance. La plupart des journaux ont reproduit ce télégramme.

Or, l'agence Dalziel, qui est une agence étrangère, a agi ainsi, poussée par l'Angleterre. L'affaire est très grave et soulève l'indignation de toute la presse.

Cette même agence serait l'auteur de la dépêche, accusant M. de Morenheim, ambassadeur de Russie, d'avoir touché un gros chèque de Panama.

On voit d'ici la série.

A la Chambre, l'incident est très commenté. L'Angleterre, émue de notre alliance avec la Russie, a tout fait pour nous créer des difficultés.

Quelles mesures va prendre le Gouvernement? On assure, en effet, que Selecki avant de partir a avoué être un agent salarié de la triple alliance.

BULLETIN FINANCIER

du 18 janvier 1893

On débute assez ferme, puis ensuite on réagit sensiblement pour reprendre un peu en clôture.

On assiste à un tassement de cours, conséquence de mouvement un peu trop vif de ces jours derniers et aussi la crainte qui engage les acheteurs à réaliser avec un petit bénéfice.

Le 3 0/0 ouvre à 95.77 faiblit à 95.47 pour finir à 95.70.

Le Foncier est bien tenu à 960. La Banque de Paris cote 1620. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 746.50. Le Comptoir National d'Escompte fait preuve d'une grande fermeté.

Les obligations des Immeubles de France sont bien tenues.

Les fonds étrangers sont un peu plus faibles. Il s'est produit des réal sa lions. L'Italien est à 90.40.

L'Extérieure est à 60 9/32. Les valeurs ottomanes sont en faveur.

En Banque, les achats continuent sur les parts de Soufres Romains. Les Châlets de commodité sont à 695. Les obligations Ferranti à 237.50.

Les obligations des chemins de fer étrangers, qui comme celles de Puerto-Santa-Maria et de l'Equateur viennent de détacher régulièrement leur coupon semestriel, paraissent en dehors des causes qui ont provoqué la baisse.

Guéméné (Morbihan), le 28 novembre 1891. — Je souffrais depuis trois ans de coliques de plomb. J'ai essayé vos **Pilules Suisses**, la première boîte m'a soulagé, la seconde m'a complètement guéri. Je vous autorise à le publier.

(Sig. lég.) TH. RIFFAUT, argenteur.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

L'EAU de LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 376, rue Saint-Monac.

chant la tête: Le vert-galant poussera quelques ventre-saint-gris! en ajoutant: « Ces gens-là veulent me faire passer pour un fou, mais je m'en bats l'œil. » Et il n'en continuera pas moins ses préparatifs de guerre.

— Si l'on ne parvient pas ainsi, par crainte de ridicule, à arrêter Henri IV dans ses projets, on ne l'aura pas moins discrédité en Europe, et quand on saura qu'il aura été tué, on soupçonnera peut-être du meurtre quelque affidé du prince de Condé.

— J'ai bien songé à cela, mon cher duc, reprit Daubigny. Aussi ai-je à ce point de vue, trouvé l'idée assez originaire, et je suis bien aise que ce bruit se propage et s'accrédite.

La marquise de Verneuil et le duc d'Épernon quittèrent bientôt Daubigny, en regrettant encore le départ de Ravallac, qui remettait l'exécution de leur affreux projet à la fin d'avril ou peut-être au mois de mai.

On vient de voir, par les paroles échangées entre d'Épernon, le jésuite Daubigny et la marquise de Verneuil qu'une nouvelle petite intrigue se misonnait en attendant la préparation de l'exécration forfait que l'on méditait contre la vie du roi.

Il s'agissait d'une amourette du Béarnais dont nous avons peu parlé encore. Or, dans les circonstances graves et solennelles où nous sommes, et à mesure que nous approchons du dénouement de cette histoire, les plus petites circonstances ont leur intérêt.

(A suivre).

Bibliographie

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 19 janvier 1893. — Albert Cim : Une petite charité, s. v. p. — Gaston Rayssac : La marmite électorale. — Daniel Lesueur : Passion slave. — Pierre Mael : Mer sauvage (fin). — C. Améro : Le Tour de France d'un petit Parisien (fin). — Xavier de Montépin : Sa Majesté l'Argent (suite). — Ismaël Hucher : Le mariage du prince Chéréieff (suite).

LE MUSÉE DES FAMILLES. — Sommaire du 15 janvier 1893. — La comtesse Margaret, par S. Blandy. Le petit Florentin, par H. de Charliou. — Causerie de quinzaine. — La chinoiserie en France au XVIII^e siècle, par L. Benédite. — Poésies, par C. Grandmougin. — L'ami Jacques, par Eug. Moller. — L'ancien boulevard du crime, par Aug. Challamel. — Un rêve, par Lacroix Dauliard. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par Watherre, Desmoulin, Gailard, Kirschner, Specht, etc., et d'après de vieilles estampes.
Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également au joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Énergie électrique, l'Énergie lumineuse, l'Énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8^o Jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

L'efficacité du SIROP PHÉNIQUE DE VIAL contre la toux, le rhume, les catarrhes, les bronchites et les maladies de poitrine s'explique par la propriété qu'il possède de réunir les principes actifs du goudron à ceux antiseptiques et cicatrisants de l'acide phénique.

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat ou le café au lait, dont les effets sont si nuisibles à la santé des dames, beaucoup de médecins recommandent le Ra-cabout de Delangrenier, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils ordonnent déjà aux enfants, aux personnes âgées ou anémiques, en un mot, à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt dans chaque ville. (Se défier des contrefaçons).

L'efficacité de la Pâte de Regnaud est telle et a été si bien constatée dans les rhumes, catarrhes et affections de poitrine, que les médecins les plus distingués la prescrivent de préférence à tous les pectoraux du même genre. Prix 1 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies et 19, rue JACOB, PARIS. L'emploi simultané du Sirop de Regnaud accroît la rapidité de l'action et double l'effet de la Pâte.

A VENDRE VIN DE PROPRIÉTAIRE

GARANTI NATUREL

S'adresser au bureau du Journal du Lot.

Le principe résineux qui se trouve dans les sommités du chanvre indien a été utilisé sous forme de CIGARETTES dites INDIENNES par MM. GRIMAUD et Cie. C'est aujourd'hui le plus puissant remède que l'on connaisse pour combattre l'asthme, l'oppression, l'oppression, les suffocations, l'enrouement, l'extinction des voix.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Vignes Américaines

PAR MILLIONS DE PLANTS A LA VENTE
500 variétés

Othellos et Jacquez, racinés, 1^{er} choix..... 40 fr. le mille.
Herbemont, Clinton dit plant Pouzin..... 50 fr. —

Greffés soudés, depuis 130 fr.

Envoi franco du prix-courant sur demande. — S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES, chevalier du Mérite Agricole, A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

A LOUER UN APPARTEMENT

AU 1^{er} ÉTAGE

Maison LUTZY, aux Hortes

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N^o 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloire.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi qu'un établissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 40 couleurs, est en vente chez tous les libraires avec un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, de l'Institut; Hartwig DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales; E. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine; A. GIRY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; D. L. HAËN, bibliothécaire de la Faculté de médecine; C. A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques; H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEVASSEUR, de l'Institut; H. MARION, prof. à la Sorbonne; E. MUNTZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres d'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, des TRAVAUX PUBLICS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de BIBLIOTHÈQUES, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de

Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

H. LAMIRALTAULT & C^{ie}, 61, Rue de Rennes, PARIS

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CARTES DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.